

## Séance ordinaire du 14 mai 2024 Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

## Délibération n°14052024D04

Objet : Finances – Apport en capital complémentaire à l'Agence France Locale

Date de la convocation et de l'affichage : 7 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0

Le 14 mai 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

		Absents	Absents	Nom du mandataire le
Nom complet	Présents	représentés	excusés	cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT		Х		Christine CARREL
Evelyne FOURNIER		Х		Patrick CHAPUIS
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		Х		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	Х			
Lionel CORDEL			Х	
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		Х		Jean-Jacques BAZIN
Sarah HENICKE	Х			
Mylène AVILA	X		Accusé de	réception en préfecture 3681-20240514-14052024D04-DE

Accuse de reception en prefecture 073-200083681-20240514-14052024D04-DE-Date de réception préfecture : 17/05/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	Х			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		Х		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Sarah HENICKE

Rapporteur: Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse

Madame l'adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse rappelle aux membres du conseil que la commune de Porte-de-Savoie est devenue membre de l'Agence France Locale par délibération du conseil municipal du 24 mai 2022 avec un apport en capital initial d'un montant de 8700€.

Ce montant a été calculé sur l'encours de la dette de la collectivité locale au 31 décembre 2021 (budget principal uniquement) auquel il a été appliqué un coefficient multiplicateur de 0.9%.

Le résultat de cette opération correspond au montant de l'apport en capital initial dû par la collectivité locale concernée.

Il a été décidé de verser cet apport en capital en une fois. L'apport en capital initial a été versé.

En prévision d'emprunt(s) sur le budgets annexe Eau, la commune de Porte-de-Savoie souhaite élargir son périmètre d'adhésion au groupe Agence France Locale.

Le montant supplémentaire de l'apport en capital, soit 0.3% des recettes réelles de fonctionnement au 31 décembre 2022 du budget annexe Eau, s'élève à **900 €**.

Cette augmentation de l'apport en capital porterait la participation totale de La commune de Porte-de - Savoie à un montant de 9 600 €.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition d'une participation au capital de la société territoriale de telle sorte que l'apport en numéraire complémentaire réalisé soit égal à 900€.

Il est proposé que cet apport complémentaire soit réglé en un versement unique en 2024.

Madame l'adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse rappelle également que le le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement exclusif de ses membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL).

Conformément à l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la Société Territoriale est la société dont les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont actionnaires (les membres). Société-mère de l'Agence France Locale, elle est en charge des décisions institutionnelles et stratégiques du groupe.

Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20240514-14052024D04-DE Date de réception préfecture : 17/05/2024 La gouvernance de la Société Territoriale est organisée autour d'un Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration de la Société Territoriale a vocation à assurer la représentation de l'actionnariat de la Société Territoriale. Chaque collectivité membre de la Société Territoriale est par ailleurs représentée au sein de l'Assemblée générale de la Société Territoriale, en qualité d'actionnaire de la Société Territoriale.

La direction de l'Agence France Locale, établissement de crédit spécialisé, est assurée quant à elle, par un Directoire. Le Directoire agit sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance de l'Agence France Locale.

L'ensemble des détails de cette gouvernance figure dans le Pacte d'actionnaires, les statuts de la Société Territoriale et les statuts de l'Agence France Locale, qui régissent le fonctionnement du Groupe Agence France Locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition d'une participation complémentaire de la commune de Porte-de-Savoie au capital de la société territoriale d'un montant de 900 €, de telle sorte que l'apport en numéraire réalisé par la commune soit égal à un montant global de 9600 €
- **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 26 du budget Eau 2024 et que la somme fera l'objet d'un versement unique en 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de la société territoriale selon les modalités ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 14 mai 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 12.05. 224

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le リネ・ロミ たっとい

Le Maire, Franck VILLAND

La secrétaire de séance, Sarah HENICKE

> Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20240514-14052024D04-DE Date de réception préfecture : 17/05/2024